

ARRETE DE CREATION D'UNE SOUS-REGIE DE RECETTES TEMPORAIRE
(Office de Tourisme Ars-Trévoux)
POUR LES CONCERTS EOLIA 2018-2019

L'autorité territoriale,

- Vu** décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22
- Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
- Vu** les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux
- Vu** l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001
- Vu** la délibération du conseil communautaire n°2014C29 du 24 avril 2014 autorisant le Président à créer des sous-régies communautaires en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu** l'arrêté n°2018A10 du 04/07/2018 instituant une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des produits engendrés par les entrées aux différents concerts organisés au titre de la saison 2018-2019
- Vu** la délibération n°2018C60 du conseil communautaire du 22 mai 2018 remplaçant l'arrêté n°2008-35 du 29/09/2008 et fixant les tarifs d'entrée aux concerts
- Vu** l'avis conforme de Madame la Trésorière de Trévoux en date du 31/07/2018

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est institué une sous-régie temporaire de recettes auprès du prestataire de services retenu pour l'organisation des concerts Eolia (saison 2018-2019), pour l'encaissement des produits engendrés par les entrées aux différentes manifestations.

ARTICLE 2 : Cette sous-régie est installée à l'Office de Tourisme d'Ars-Trévoux situé Place de la Passerelle à Trévoux (01600)

ARTICLE 3 : La sous-régie fonctionne du 1^{er} Septembre 2018 au 31 juillet 2019 inclus.

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits prévus dans la délibération n°2018C60 du 22 mai 2018.

ARTICLE 5 : La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée met à disposition du sous-régisseur un fonds de caisse de cent euros – 100 € qui sera restitué au comptable au terme de la sous-régie. Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à mille euros 1 000 €.

ARTICLE 6 : Le recouvrement des produits en numéraires et chèques est effectué exclusivement contre délivrance de tickets à souche et cartes d'abonnement.

ARTICLE 7 : Les mandataires sont tenus de verser le montant de l'encaisse au régisseur dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 et dans un délai d'un mois après la date de chaque concert.

ARTICLE 8 : Les mandataires versent auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 : Les mandataires ne sont pas assujettis à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 : Les mandataires ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

ARTICLE 11 : Un exemplaire sera transmis pour information au Représentant de l'Etat et pour exécution au Receveur de la collectivité.

ARTICLE 12 : L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

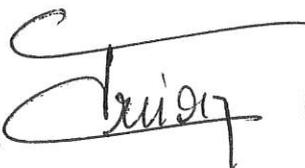
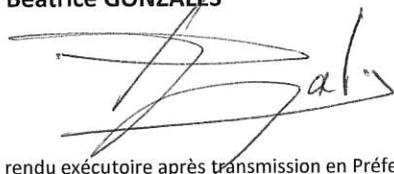
Fait à Trévoux, le 31/07/2018

Fait à Trévoux, le 04/07/2018

Le Président

La Trésorière
Béatrice GONZALES

Bernard GRISON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 01 AOUT 2018
N° récépissé télétransmission: 001-200042497-20180704-2018A12

Affichage le : 01 AOUT 2018
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE DE TREVOUX

01 AOUT 2018

B.P 616
1, Rue de la Gare
01606 TREVOUX CEDEX
Tél: 04.74.08.88.60

